



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°8.

Bien cher Albinus,

Ce 5 novembre 2009 a eu lieu une réunion du Conseil Municipal.

Tu trouveras ci-dessous les principaux points évoqués et mon avis le cas échéant.

Une fois n'est pas coutume la séance n'a pas commencé à l'heure. 14 conseiller(e)s présents dont une arrivée à 20h07. 1 conseiller absent avec pouvoir. Le public 9 personnes n'a pas été attiré par l'ordre du jour. Les sujets évoqués dans le compte rendu ci-dessous sont classés dans l'ordre figurant sur la convocation.

Appel Choc'Arbin : le projet d'installation de cette société sur le territoire de la Commune remonte à une date que seuls les plus de 20 ans peuvent connaître ! Selon le compte rendu, le Maire fait « un historique de cette affaire ». Je trouve le qualificatif bien pompeux car explications plus vote cela n'a pas duré plus de 3 minutes.

En un mot la Commune avait assigné Mr Magnin, ancien Maire, en novembre 2007 devant le TGI de Chambéry « *Afin que ce dernier fournisse des explications sur ce dossier* ». La recevabilité de la Commune en 1^{ère} instance a été reconnue mais l'action a été déboutée, le Tribunal ne reconnaissant pas la responsabilité de Mr Magnin dans cette affaire. Le Maire souhaite faire appel de cette décision auprès de la Cour d'Appel de Chambéry. En séance 1 conseiller est resté dubitatif sur la nécessité de poursuivre la procédure sur un dossier aussi ancien. Mais bizarrement avec un de ses collègue adjoint ils se sont abstenus. Je pense qu'en l'espèce ou l'on est pour ou l'on est contre. Enfin on fait appel mais aucune question sur les honoraires (et oui encore) que l'on engage. Vraiment pas curieux les élus. Dis-moi, penses-tu toi aussi que c'est peut être pour ne pas affaler le contribuable ?

Constitution d'une provision : pour la même affaire le receveur demande la constitution d'une provision de **22 000€** eu égard au caractère compromis du recouvrement de cette créance. Sans plus d'explications comment veux-tu comprendre quelque chose ? De quelle créance s'agit-il ? Pourquoi est elle compromise ? Une fois encore, et tu dois être de mon avis j'en suis sûr, on n'explique pas beaucoup ! Le citoyen contribuable n'a donc pas à savoir ?

Vente de terrain en zone industrielle : la société Rosaz Energie souhaite acquérir 3000m² d'une parcelle de terrain cadastrée AI19 de 7001m² (à côté des Ets Dominici). Terrain situé en zone inondable nous dit on, donc certainement frappé par le PPRI (Plan de Préventions des Risques d'Inondations) donc inconstructible. Le Maire propose le prix de **30€** le m², accord lui est donné. Si ma mémoire est bonne la vente à SOBEMO de terrains lotis s'était faite au prix de 3,81€/m² (évaluation des domaines). Et dernièrement, dans la même ZI, une bande de terrain de 289m² a été vendue à 15€ le m². J'aimerais bien comprendre... Et toi ? Connais-tu la raison de tels écarts ?

Tarif enlèvement des encombrants : devenu dans le compte rendu « Enlèvement des encombrants ». Tu vas me dire que je chipote, où est la différence ? Pour moi elle n'est pas anodine. Dans la convocation on va parler d'une prestation décidée alors que dans le compte rendu on pose la question de savoir si les employés communaux ne pourraient pas se charger de débarrasser les habitants ne pouvant se rendre à la déchetterie. Pour finir pas de vote et on renvoie le sujet aux commissions concernées. La préparation du CM et son ordre du jour n'ont pas l'air d'avoir fait l'objet d'une aussi large concertation comme on nous le dit !

Servitude au profit de Mr Curri : après une explication plutôt confuse accord est donné à l'intéressé pour élargir de 2 à 4 mètres la servitude gratuite dont il bénéficie déjà sur une parcelle en ZI.

Convention déneigement / salage : une fois de plus le compte rendu ne reflète pas les débats. On évoque le texte de loi du 09/07/99 mais par contre on ne cite ni les signataires - Mrs Maqueda et Trosset - ni les tarifs : **600€** x 2 pour l'immobilisation des tracteurs, et les tarifs horaires : **65€** le jour, **75€** entre 21h et 6h, **75€** le dimanche et **85€** les jours fériés. Excuse-moi mais je trouve que l'on se moque un peu des contribuables ! Il n'y aura donc que les 9 personnes qui étaient dans la salle qui auront droit à la transparence !

Rétrocession d'une concession funéraire : d'anciens habitants de la commune demandent la possibilité de se voir racheter leur concession qu'ils ne souhaitent plus utiliser. Prix d'achat en 1976 : **8 500F** soit **1 295€**, rachetée au même prix. Accord à l'unanimité.

Sécurisation de la traversée du village : le Maire précise que ce dossier a été vu avec la DDE et en souligne le caractère provisoire. Ah !

Questions diverses : dans le chapitre relatif au POS (Plan d'Occupation des Sols) dans le compte rendu affiché il est indiqué : « *Le Maire souhaite qu'un dialogue se mette en place avec la population pour l'entretien des chemins ruraux* ». Pas entendu en réunion ? Va-t-on faire une votation comme chez nos amis Suisses ?

Quelques autres points figurant à l'ordre du jour ont été évoqués, certains ont fait l'objet d'une délibération :

- modification des statuts de la Communauté de Communes.
- abrogation de la délibération 36/2009 relative à l'urbanisme.
- demande d'exonération de taxe foncière pour les terrains agricoles exploités selon un mode bio par un viticulteur.
- cahier des charges cession terrains ZAC.
- déclaration d'intention d'aliéner.

Ils ne demandent pas un commentaire particulier.

Enfin 4 sujets de l'ordre du jour sont passés en « Questions diverses ». Préparation nous dit-on ?

Je te laisse méditer, Cher Albinus, parfois il y a de quoi ! A bientôt.

Ton ami Nicolas